



**Communiqué de presse  
AG/DSI/318**

---

**Première Commission**  
2e séance – matin

**LA COMMISSION DU DESARMEMENT S'INQUIETE DE LA HAUSSE  
DES DEPENSES MILITAIRES ET DE LA PARALYSIE DE L'INSTANCE  
DE NEGOCIATIONS DANS CE DOMAINE**

A l'ouverture du débat général de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) le Président de la Commission M. Jarmo Sareya (Finlande) a lancé un cri d'alarme : hausse des dépenses d'armement qui ont totalisé 794 milliards de dollars en 2002, paralysie pour la cinquième année consécutive de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations et absence de consensus sur une quatrième session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Président a résumé un sentiment partagé par l'ensemble des délégations, à savoir que la Commission se réunit au cours d'une période troublée, marquée par une crise de confiance dans le multilatéralisme. «L'espoir de voir un jour un monde plus sûr fondé sur la sécurité collective nous échappe encore», a-t-il déclaré avant d'ajouter que la mise en œuvre constructive des traités de désarmement existants était la seule voie à suivre.

La Commission qui, de l'avis de nombreux intervenants, est arrivée à une croisée des chemins, a été encouragée par le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, à explorer les moyens de renforcer la paix et la sécurité internationales par le biais du multilatéralisme. Comme dans tout système juridique, a-t-il précisé, les divers instruments multilatéraux et les institutions dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération dépendent de trois éléments, à savoir: leur légitimité, qui doit faire l'objet d'une reconnaissance universelle, leur application universelle et un mécanisme de mise en œuvre.

Ce sentiment a été largement partagé par les Etats de la Coalition pour un nouvel agenda qui regroupe l'Egypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Suède et le Brésil. Signalant l'absence de progrès dans la

mise en œuvre des 13 mesures adoptées en 2000 lors de la Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Brésil a estimé que tous les Etats parties étaient responsables des retards dans la mise en œuvre de ces objectifs. Il a appelé les Etats à mettre fin aux ambiguïtés qui surgissent dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de garanties envers l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Face aux incertitudes qui caractérisent l'agenda du désarmement, d'autres délégations, comme celle de la Suisse, ont émis l'hypothèse de réviser ou de compléter les instruments et institutions chargés de promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Le représentant de l'Italie, qui exprimait la position de l'Union européenne, a de son côté lancé des appels pressants au Pakistan, à l'Inde et à Israël pour qu'ils ratifient le TNP. Il a également demandé à la République populaire démocratique de Corée de revenir sur sa décision de dénoncer le TNP et, à l'Iran, de mettre un terme à ses activités visant la production de matière fissile entrant dans la composition d'armes nucléaires.

Les représentants des pays suivants ont pris la parole: Mexique, Italie (au nom de l'Union européenne), Brésil (au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour), Afrique du Sud, Argentine, Jordanie, Suisse, Pérou (au nom du Groupe de Rio), Nigéria, Indonésie et Venezuela.

La Commission poursuivra son débat général mardi 7 octobre, à 10 heures.

/...

### **Débat general**

/...

M. CARLO TREZZA (Italie) a réaffirmé, au nom de l'Union européenne, son attachement au multilatéralisme qui guide toute politique de l'Union. A titre d'exemple, l'Union continue de voir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire de la non-prolifération dans le monde. Nous appelons l'Inde, le Pakistan et Israël à adhérer sans tarder à ce Traité. Nous regrettons la décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer de ce Traité et nous lui demandons instamment de revenir sur cette décision. De même, nous appelons instamment les Etats qui ne l'ont pas fait de conclure rapidement des accords de garanties généralisés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le programme nucléaire iranien est une source de profonde préoccupation pour l'Union qui soutient fermement la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Agence qui lui permettra de tirer des conclusions définitives au sujet du programme d'armement iranien. Nous espérons que l'Iran conclura un accord de garanties renforcées par le biais du protocole additionnel de l'AIEA. Nous lui demandons instamment de le faire et de mettre un terme à ses activités

impliquant un cycle de combustion qui mènerait à la production de matières fissiles entrant dans la composition d'armes nucléaires.

L'Union n'épargnera aucun effort pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous accueillons avec satisfaction la ratification de l'Algérie qui fait partie de la liste des 44 Etats dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur. Nous appelons les autres Etats à faire de même et sommes en faveur d'un mécanisme de vérification des obligations auxquelles ont souscrit les Etats.

S'agissant des armes chimiques, le représentant a expliqué que l'Union mène des actions de sensibilisation auprès des Etats qui ne sont pas membres de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques tout en étant pleinement conscients des difficultés qu'éprouvent certains états parties à remplir les obligations du Traité. Sur les armes biologiques, le représentant a indiqué qu'au cours de la réunion à venir des Etats parties à ce Traité, l'Union plaidera en faveur d'un accord sur un ensemble de mesures législatives dont les Etats devront disposer à l'avenir qui couvrirait aussi bien les questions de la mise en œuvre nationale de la Convention mais également la surveillance des transactions des agents pathogènes.

/...

M. RAMEZ GOUSSOUS (Jordanie) a estimé que l'instabilité croissante dans la région du Moyen-Orient exige d'intenses consultations et l'adoption de mesures de transparence par les Etats au plan régional et international. Il est notoire qu'Israël est le seul Etat de la région à n'avoir pas placé ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'AIEA. Le représentant a précisé que la politique de son gouvernement en matière de désarmement s'était traduite par son adhésion aux principaux traités de non-prolifération et de désarmement dans le but notamment de parvenir à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le représentant a précisé les objectifs de son pays: encourager l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient, proposer des mesures pratiques de réduction des tensions et de contrôle des armements dans la région; parvenir à l'accession par tous les Etats de la région au TNP et le respect du régime de garanties de l'AIEA; renforcer l'échange d'informations et la coopération dans la région entre les Etats du Moyen-Orient; s'abstenir de toutes mesures violant les traités conclus ou la souveraineté territoriale des Etats.

Le représentant a rappelé que l'Assemblée générale a demandé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires depuis 1974 et qu'une résolution dans ce sens a été adoptée en 1980. Malheureusement, huit ans après l'adoption en 1995 d'une résolution sur le Moyen-Orient dans le cadre de la Conférence de révision du TNP, aucun effort dans ce sens n'a été perçu au Moyen-Orient. Le représentant a par ailleurs appelé les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à

ratifier le CTBT et s'est dit en faveur d'un traité d'interdiction des matières fissiles qui est la suite logique du Programme de désarmement dans le monde.

/...

\* \* \* \* \*